

Compte-rendu Phase 1 – Diagnostic environnemental

Etabli par :	08/08/2012	
Anne-Céline Redon	Dossier : EAF2593 N° : 140W0/12/3316	AMOQEC -AEU – CR - 01

Ordre du jour	Participants	Présent	Excusé	Diffusion
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueil d'informations sur le site du futur éco-lotissement pour lancement de la phase de diagnostic 	M. Darnault, Adjoint au maire	x		x
	Mme Redon, Prestataire AEU, Socotec	x		x
	M. Alassoeur, Architecte		x	x

▪ **Relevé d'informations :**

- Déplacements : l'ancienne voie ferrée Poitiers/Châteauroux a été transformée en voie verte, elle pénètre jusque dans le bourg, au niveau des Grandes Vignes ; la voie départementale qui traverse Rivarennnes (D927) permet de rejoindre Oulches vers l'Ouest et Thenay vers l'Est ; le bourg de Rivarennnes est en zone 30 ; Rivarennnes est desservie par le réseau Aile Bleue, ligne N (Le Blanc – Châteauroux) ; le covoiturage est très peu développé.
- Economie locale : la commune accueille une zone artisanale au niveau du lieu-dit « Les Chézeaux » le long de la D951 ; Au lieu-dit « Les Sablonnières », une carrière est encore en exploitation ; on dénombre au total une vingtaine de commerces, artisans et petites entreprises sur la commune ; le bassin d'emploi reste toutefois concentré sur Châteauroux et Argenton Sur Creuse ;
- Gestion des eaux : le réseau de gestion des eaux est séparatif (EP vers la Creuse, EU vers deux lagunes d'épuration situées aux Nébilons et dans le bourg) ; les eaux pluviales du versant Sud sur lequel est situé le terrain du futur éco-lotissement se déversent naturellement vers l'ancienne carrière de Chambon ; l'eau potable est distribuée par le SIAEP (syndicat intercommunal) avec un stockage sur la commune au niveau du château d'eau de Laveau ; les forages d'eau potable sont insuffisants et un 3^{ème} forage sur la commune est en cours ;
- Gestion des déchets : les déchets sont gérés par le SYMCTOM qui regroupe environ 40 communes (Psdt : M. Lamamy) ; la collecte se fait actuellement en porte à porte une fois par semaine pour les OM et le TRI mais les circuits devraient être revus pour abaisser les coûts de collecte (transition vers des points de regroupement) ; quelques bacs « de secours » supplémentaires se situent à différents points de la commune ;
- Equipements communaux : la commune met à disposition de ses administrés une bibliothèque, une salle des fêtes récemment rénovée, une salle des associations (8

Compte-rendu Phase 1 – Diagnostic environnemental

Etabli par :	08/08/2012	
Anne-Céline Redon	Dossier : EAF2593 N° : 140W0/12/3316	AMOQEC -AEU – CR - 01

associations actives), une école (en partage avec la commune de Thenay) avec cantine gérée par la Communauté de Communes, un terrain omnisports ;

- Espaces naturels : la commune de Rivarennnes est très étendue (3741 Ha) et très boisée ; avec la Creuse qui traverse le bourg, elle bénéficie d'écosystèmes remarquables (la commune comprend une partie située en zone Natura 2000 n°FR2400536) ; des aménagements de chemins communaux permettent de pratiquer la randonnée (environ 40 km de chemins communaux) ;
- Patrimoine : la commune bénéficie d'un patrimoine architectural riche, avec notamment l'église Saint-Denis, classée Monument Historique, et le Château de la Tour (domaine privé) en bordure de Creuse.
- Divers : la commune a mis en œuvre un démarche de réduction des coûts d'entretien avec la mise en place de fauches tardives, de limitation du recours aux produits d'entretien, etc. ; la commune compte 4 employés en part propre (2 chargés d'entretien et 2 secrétaires) et une employée en partage avec la Communauté de Communes ; un projet de rénovation d'un bâtisse du bourg en 7 logements sociaux est à l'étude actuellement. En parallèle, l'opportunité de créer un réseau de chaleur biomasse pour desservir ces logements et quelques bâtiments communaux est analysée.

▪ **Transmission de documents :**

Remis à Socotec lors du rendez-vous :

- plan de la commune,
- charte du parc naturel régional de la Brenne,
- copie de l'inventaire du patrimoine de la commune,
- copie du contrat Natura 2000,
- copie de la charte d'engagement zéro pesticide,
- CD contenant le PLU de la commune,
- Coordonnées du SYMCTOM et du SIAEP.